

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes tenue le 19 décembre 2022, à 18h30h, à la salle du conseil située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :	Monsieur	Daniel Houle, maire
	Mesdames	Sofia Berrocal de Thibeault, conseillère Françoise Asselin, conseillère
	Messieurs	Daniel Beaudoin, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller Roger Normandin, conseiller Yvan Normandin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

M. Daniel Houle maire, ouvre la séance.

2. Constatation de l'avis de convocation

L'avis spécial de la tenue de cette séance a été donné, par courriel et par téléphone à tous les membres du conseil, le 13 décembre 2022, conformément au Code municipal.

3. Ordre du jour

Résolution 2021-12-223

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par Yvan Normandin, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour.

4. Résolution d'adoption du budget 2023

Résolution 2021-12-224

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit adopter, pour l'année financière 2022, un budget qui prévoit des revenus égaux aux dépenses;

IL EST PROPOSÉ par Françoise Asselin, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte les prévisions budgétaires :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

<u>REVENUS</u>	BUDGET
TAXES	924 494 \$
PAIEMENTS TENANT DE LIEU DE TAXES	15 400 \$
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	34 650 \$
TRANSFERTS	266 254 \$
TOTAL DES REVENUS	1 240 798 \$

<u>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	285 547 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	112 965 \$
TRANSPORT	253 497 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	172 242 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	500 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	1 500 \$
LOISIRS ET CULTURE	68 770 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	46 169 \$
TOTALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	941 190 \$

<u>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	152 200 \$
TRANSFERT À L'ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	147 408 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 240 798 \$

5. Période de questions

6. Clôture de la séance

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant complétés :

Je, Daniel Houle, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Daniel Houle/
Maire

/Francis Dubreuil/
Secrétaire

Rencontre extraordinaire du conseil municipal le 19 décembre 2021, à 18h30.

Francis Dubreuil
Directeur général
Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes